

INTRODUCTION CONFERENCE D'ACTUALITE

« Précarité et protection des droits de l'enfant »

30 septembre et 1^{er} Octobre 2010 - Paris

Mesdames et messieurs,

Je suis heureuse de vous accueillir pour ces deux journées de conférence au cœur de l'actualité puisqu'elles concernent la « précarité et la protection des droits de l'enfant ».

En tant que Défenseure des enfants, chargée de défendre et de promouvoir les droits fondamentaux des enfants tels que posés dans la Convention internationale des droits de l'enfant, je reçois chaque jour des réclamations qui sont autant de bouteilles à la mer et qui illustrent toutes les atteintes aux droits subies par des enfants vivant dans des familles marquées par la précarité sociale et économique.

La précarité touche près de 2 millions d'enfants dont les familles vivent ou même survivent sous le seuil de pauvreté qui est défini par l'Insee à 950 euros par mois.

La dernière enquête de l'Insee basée sur des chiffres de l'année 2008 évalue à 13% la population touchée par cette pauvreté, dont 30% des familles monoparentales, la moitié d'entre elles ayant un niveau de vie inférieur à 760 € par mois.

Bien que l'Insee présente ces chiffres comme stabilisés par rapport aux années précédentes, ils n'en restent pas moins insupportables d'autant que les risques de rebonds de la crise économique que nous vivons depuis 2008 n'incitent guère à l'optimisme.

Comme chacun le sait dans cette salle, la mesure de la pauvreté ne se résume pas uniquement à une approche monétaire forcément décalée par rapport aux évolutions d'une économie mondialisée. Elle doit se compléter d'une analyse des conditions de vie réelle des personnes : contraintes budgétaires, retards de paiement, privations de consommation, difficultés liées au logement ... N'oublions pas non plus la pauvreté subjective qui est très importante puisqu'il s'agit de la perception qu'ont les personnes elles-mêmes de leur fragilité, par exemple, lorsque leur travail est précaire (CDD, emplois aidés...) et les horaires morcelés ce qui pose des problèmes de garde d'enfants. Lorsque de surcroît le logement représente 38% des dépenses contraintes (au lieu de 21% pour la génération précédente) et qu'il faut restreindre sur l'alimentation ou demander des aides alimentaires, que l'on a du mal à payer la cantine ou les voyages scolaires, il est difficile de se projeter vers un avenir radieux et de croire au devenir des enfants quand en outre le numéro du département ou la simple évocation du quartier stigmatise.

La pauvreté a des conséquences au long cours sur la construction des enfants et peut avoir un impact négatif sur leurs capacités à se construire un capital culturel et social indispensable pour évoluer dans la société.

La précarité de la vie quotidienne a des conséquences sur la santé des enfants qui subissent des carences alimentaires, un retard dans l'accès aux soins, des pathologies spécifiques pour ceux qui vivent dans des logements insalubres, et une souffrance psychique qui trouve son origine dans l'instabilité et l'insécurité, sans oublier la honte de soi qui peut marquer définitivement une vie d'enfant.

Quant à l'école républicaine qui scolarise tous les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, elle éprouve de plus en plus de difficultés – malgré l'engagement des enseignants - à faire croire aux enfants des milieux les plus défavorisés à l'égalité des chances et à la possibilité d'attraper l'ascenseur social dans un monde ultra compétitif.

Et comment ne pas être frappé par les discours répétitifs des politiques stigmatisant principalement les familles monoparentales ou les familles issues de l'immigration et par le déferlement de lois répressives visant à les encadrer, voire les punir, en les privant des allocations familiales qui leur permettent de réduire la pauvreté de leurs conditions de vie. Je ne suis pas sûre que cela contribuera à réduire le chiffre des élèves déscolarisés ni celui des 150.000 jeunes qui sortent sans diplôme ni qualification chaque année.

Les problèmes rencontrés en matière de logement constituent trop souvent une atteinte à la dignité des parents lorsque ceux-ci n'arrivent pas à assurer pour leurs enfants leur responsabilité la plus élémentaire qui est de trouver un logement décent lequel sera la base de la sécurité et de l'épanouissement de la famille. Nous

Intervenons pour ces familles avec des résultats plus qu'incertains face à l'immensité de la crise du logement. Le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre affirme que « 600.000 enfants subissent les conséquences du mal-logement » et que environ 16.000 d'entre eux vivent dans des structures d'hébergement collectives (CHRS, centres maternels ...) dont un nombre de plus en plus important appartient à des familles monoparentales. Par ailleurs des milliers d'enfants vivent au long cours dans des chambres d'hôtels faute de places dans les structures collectives ou faute d'accès au logement social. A ce climat d'incertitude s'ajoute pour beaucoup trop d'enfants le traumatisme né d'expulsions locatives avec intervention de la force publique qui sont en augmentation de plus de 50% depuis 2002 ou d'un départ en catastrophe du foyer familial suite à des violences sur la maman. Je pense aussi aux enfants qui vivent en direct le démantèlement de leurs campements et cumulent toutes les atteintes aux droits fondamentaux des enfants. Autant de ruptures, autant de morcellements pour des enfants que les travailleurs sociaux et les pédopsychiatres récupèrent en état de sidération.

C'est dire si l'application effective du droit au logement opposable est attendue de façon prioritaire sous peine de casser irrémédiablement les ressorts de centaines de milliers de familles et de tous leurs enfants en devenir !

D'autant que nous constatons aussi que l'absence de logement associée à l'absence de travail engendre beaucoup de désespérance et de souffrance psychique chez ceux qui en sont victimes et est

parfois l'une des causes de la séparation des enfants d'avec leurs parents à travers un placement administratif ou judiciaire. Rupture de liens qui, même lorsqu'elle est indispensable du fait du danger estimé pour l'enfant, n'en restera pas moins une blessure qui nécessite un accompagnement adapté pour préserver le lien familial sous peine de porter atteinte à la construction psychique de l'enfant et l'élaboration de tout projet de vie. Sans sous-estimer les très graves situations de maltraitance, il faut bien reconnaître que ce sont majoritairement les enfants de familles précaires qui sont concernés par le placement et de nombreuses associations s'en émeuvent. Différents élus et professionnels des conseils généraux nous ont signalé à ce propos qu'avec la crise économique le nombre de placements augmentait.

II. Nous sommes ici confrontés aujourd'hui à un paradoxe : depuis 1998, le Parlement a voté sous l'impulsion des associations auxquelles je tiens à rendre hommage plusieurs grandes lois de lutte contre la précarité et l'exclusion : la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (1998), la loi de programmation pour la cohésion sociale (2004), la loi instituant le droit au logement opposable (2007), la loi généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion (2008) sans oublier la loi réformant la protection de l'enfance (2007).

Tout le monde comprend bien qu'il faille un certain temps pour en voir les résultats effectifs, mais sur le terrain le sentiment général est que la précarité n'a pas vraiment diminué et surtout que l'accès de tous aux droits de tous est loin d'être atteint malgré tout cet arsenal législatif et les budgets qui y sont consacrés.

III. Pourquoi nous en sommes là ? La France est l'un des pays au monde qui a le niveau de protection sociale le plus élevé par rapport à son PIB. Mais elle n'apparaît que dans le deuxième groupe des pays européens classés selon un critère qualitatif quant à la lutte contre la pauvreté des enfants.

Peut-on parler d'échec des politiques publiques ? D'une crise du sens dans un monde en pleines mutations ?

L'objectif de ces deux journées de travail est de comprendre avec des élus de la République, des philosophes, sociologues, médecins, enseignants, psychanalystes, responsables associatifs si tous ces combats qui ont mené à tout cet arsenal législatif ont contribué à améliorer la situation des plus fragiles de nos concitoyens. Et si tel n'est pas le cas quels sont les obstacles et leurs causes ? Sont-ils la conséquence d'une insuffisance de moyens budgétaires pour atteindre les objectifs législatifs ? Y-a-t-il un problème de coordination entre les différentes structures en charge de ces questions ? Faisons-nous fausse route collectivement ?

Je mesure bien pour avoir été co-créatrice et directrice générale du Samu social de Paris puis secrétaire d'Etat chargée de la lutte contre la grande précarité, les limites des dispositifs d'urgence sociale,

pourtant novateurs à l'époque qui ont permis et permettent encore de sauver des vies, mais ne débouchent pas nécessairement sur des perspectives d'insertion sociale et encore bien moins professionnelle.

Depuis que je suis Défenseure des enfants, je mesure à travers le parcours que certains enfants subissent du fait de la précarité de leur famille ou de situations administratives irrégulières qui les conduisent à être ballotés de service en service, de chambres d'hôtel en CHRS, de placement en placement, combien les réponses institutionnelles laissent peu de marge à la prise en charge globale de la famille à tous les niveaux de son parcours.

Sans doute parce-que cette question ne fait pas l'objet d'une prise en charge transversale dès le niveau gouvernemental dans une démarche de « mainstreaming » permettant de mesurer l'impact de toute décision sur les enfants.

A cet effet, trois ans après le vote de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance qui a été saluée unanimement, il serait intéressant de savoir quelles avancées elle a permis de réaliser sur le terrain en matière de prévention de toutes ces situations de fragilité, de meilleur accompagnement des familles et d'alternatives aux placements. Quels sont les obstacles encore rencontrés et leurs causes ainsi que les bonnes pratiques à développer ?

IV. Ce colloque n'est pas un colloque comme un autre ...

La nécessité de l'organiser est partie de la consultation nationale réalisée en 2008 et 2009 auprès de 2500 adolescents de 12 à 18 ans de tous milieux socioéconomiques dans différents départements.

Ils ont travaillé à l'élaboration de constats et propositions sur les grandes questions qui les concernent.

La précarité a été évoquée à l'occasion de tous les sujets abordés : famille, scolarité, loisirs, santé, discriminations ...

Sans être des spécialistes de cette problématique, ils ont eux-mêmes donné les définitions de la précarité telle qu'ils la vivent ou la ressentent.

Allan, membre du Comité consultatif de jeunes de notre institution vous présentera dans un instant un extrait des principaux constats et propositions des jeunes sur les 4 thématiques des débats que nous avons choisi d'organiser.

Nous avons souhaité confronter leurs constats et leurs propositions à ceux des experts, des élus et des professionnels et associations de terrain que vous êtes, afin de tirer ensemble des conclusions et faire des recommandations qui seront remises aux pouvoirs publics qui voudront bien les accepter le 20 novembre prochain, journée internationale des droits de l'enfant.

Dominique VERSINI,
Défenseure des enfants

Paris, le 30 septembre 2010